



POUR UNE ÉDUCATION À LA SANTÉ SEXUELLE EN SUISSE

OBJECTIFS, POINTS DE VUE ET
RECOMMANDATIONS

Bureau de Lausanne
Av. de **Beaulieu 9** - Case postale 1229
CH-1001 **Lausanne**
Tél. 021 661 22 33 - Fax 021 661 22 34

Bureau de Berne
Marktgasse 36
CH-3011 **Berne**
Tél. 031 311 44 08

CCP 10-29561-9

e-mail info@plan-s.ch
site [internet www.plan-s.ch](http://internet.www.plan-s.ch)

PLANE^s

FONDATION SUISSE
POUR LA SANTÉ SEXUELLE ET REPRODUCTIVE

PLANE^s

FONDATION SUISSE
POUR LA SANTÉ SEXUELLE ET REPRODUCTIVE

Objectifs de la présente publication

Cette publication

- est une contribution de PLANeS, la Fondation suisse pour la santé sexuelle et reproductive, à la mise en œuvre d'une éducation à la santé sexuelle à l'échelle suisse;
- expose des points de vue et formule des recommandations pour l'établissement d'offres de formation de qualité en matière de santé sexuelle;
- explicite l'importance, la nécessité et les bénéfices d'une éducation à la santé sexuelle de haute qualité pour tous les groupes de population dans toutes les phases de la vie;
- met en exergue le professionnalisme des services spécialisés et centres de consultation affiliés à PLANeS et motive le recours à ces services et centres pour la conception d'offres d'éducation à la santé sexuelle;
- veut servir de repère aux responsables de formation et aux décideurs dans les domaines de l'éducation, de la santé et du social.

RESPONSABLE DE PUBLICATION
PLANeS
Fondation suisse pour la santé
sexuelle et reproductive

COLLABORATION
Catherine Agthe,
Fausta Borsani,
Bruno Bühlmann,
Marina Costa,
Anita Cotting,
Caroline Jacot-Descombes,
Daniel Kunz,
Gilberte Voide Crettenand

GRAPHISME
Chantal Esseiva

IMPRESSION
Imprigraf SA, Fribourg

© 2010 PLANeS

PLANeS, le réseau suisse des experts en santé sexuelle

PLANeS

- est l'organisation faîtière suisse des centres de consultation en planning familial, grossesse, sexualité et des services d'éducation sexuelle;
- est neutre sur le plan politique et confessionnel;
- a pour mission de promouvoir la santé sexuelle et reproductive en Suisse et de protéger les droits correspondants de la population;
- défend le droit fondamental à une santé sexuelle et reproductive autodéterminée et épanouie, notamment par le libre choix des offres et l'accès garanti de tous les groupes de population aux prestations correspondantes;
- s'engage en faveur du développement et de la promotion d'offres de formation de base et de formation continue, ainsi que de l'assurance qualité dans tous les domaines en relation avec la santé sexuelle;
- est le partenaire de l'Office fédéral de la santé publique pour les thèmes touchant à la santé sexuelle;
- est le membre suisse de l'IPPF (International Planned Parenthood Federation).

1.

Buts et bénéfices d'une éducation à la santé sexuelle

Qu'est-ce que la santé sexuelle ?

En 2006, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en donnait la définition suivante :

«LA SANTÉ SEXUELLE EST UN ÉTAT DE BIEN-ÊTRE PHYSIQUE, ÉMOTIONNEL, MENTAL ET SOCIAL RELIÉ À LA SEXUALITÉ. ELLE NE SAURAIT ÊTRE RÉDUITE À L'ABSENCE DE MALADIES, DE DYSFONCTIONS OU D'INFIRMITÉS. LA SANTÉ SEXUELLE EXIGE UNE APPROCHE POSITIVE ET RESPECTUEUSE DE LA SEXUALITÉ ET DES RELATIONS SEXUELLES, AINSI QUE LA POSSIBILITÉ D'AVOIR DES EXPÉRIENCES PLAISANTES EN TOUTE SÉCURITÉ, SANS COERCITION, DISCRIMINATION ET VIOLENCE. POUR RÉALISER LA SANTÉ SEXUELLE ET LA MAINTENIR, IL FAUT PROTÉGER LES DROITS SEXUELS DE CHACUN.»¹

Sur le plan éthique, le travail de PLANeS se fonde sur la déclaration des droits sexuels de l'IPPF² inspirée des droits humains. Concrétisée dans les conventions internationales des droits humains, cette déclaration est un instrument qui permet de faire valoir les droits humains en lien avec la sexualité.

Sur le plan juridique, les activités de PLANeS se fondent sur les droits fondamentaux inscrits dans la Constitution fédérale et sur les droits humains sexuels qui en découlent. Elles visent également à garantir l'application des principes définis dans la législation nationale, en particulier en matière de santé sexuelle et de droits humains liés à la sexualité.

La santé sexuelle inclut la santé reproductive, soit la capacité de procréer ainsi que le libre choix d'avoir des enfants – quand, comment et combien – ou de ne pas en avoir.

Par la réalisation et le maintien d'une bonne santé sexuelle, PLANeS entend la possibilité pour toutes et tous de décider de leur vie sexuelle et reproductive de manière informée et responsable tout au long de leur vie. Des offres de formation qui permettent d'acquérir des connaissances factuelles et qui suscitent une réflexion critique

sur la sexualité, les relations et le contexte social, contribuent au développement d'une communication sans ambiguïté, de normes non sexistes, de relations égalitaires ainsi que d'une vie sexuelle sans contrainte, discrimination et violence.³⁻⁴

Des études récentes montrent que l'accès des jeunes, des femmes et des hommes à de telles offres améliore leur bien-être sexuel, car une éducation adéquate à la santé sexuelle réduit la vulnérabilité à des atteintes physiques et psychiques en lien avec la sexualité et la vie relationnelle.⁵

Recommandation

PLANeS recommande l'élaboration, la mise à disposition et l'ancrage au niveau national d'offres d'éducation à la santé sexuelle dans les établissements de formation des enfants, des jeunes et des adultes. Ces offres doivent être intégrées à une stratégie globale de promotion de la santé sexuelle.

PLANeS recommande en outre de formuler des standards de qualité évaluables, fondés sur les droits sexuels ainsi que sur les résultats les plus récents de la recherche scientifique.

PLANeS recommande également la collaboration avec ses services affiliés dont les compétences reposent sur une solide formation professionnelle dans le domaine de la santé sexuelle ainsi que sur une longue expérience.⁶

2.

Principes, tâches et contenus

Dans les offres d'éducation à la santé sexuelle, les critères de qualité définis par PLANeS et les services spécialisés et centres de consultation qui lui sont affiliés obéissent aux principes suivants :

- le droit de toutes et tous, notamment des personnes en situation de handicap, à une éducation adéquate à la santé sexuelle, indépendamment de leur culture ou de leur situation de vie;
- une conception et représentation positives et sans préjugés de la sexualité;
- l'égalité entre les sexes;
- le droit à une sexualité autodéterminée et au libre choix;
- l'approche égalitaire des thèmes de l'hétéro-, homo-, bi- et transsexualité;
- le respect et la dignité de l'individu, la protection de l'intégrité physique, psychique et sexuelle;
- la promotion de la santé sexuelle par le renforcement des compétences correspondantes;
- la prise en considération du rôle des parents dans l'éducation sexuelle des enfants et des jeunes.

Les offres d'éducation à la santé sexuelle doivent contribuer au développement et au renforcement de l'autodétermination et de la responsabilité sociale des individus. Il importe que tous les groupes de population soient correctement informés au sujet des différents aspects de la santé sexuelle et reproductive, et acquièrent les connaissances et compétences utiles pour pouvoir prendre des décisions en matière de sexualité de manière autonome, responsable et dans le respect d'autrui. Soit les connaissances et compétences suivantes :

- connaissances spécifiques, par la transmission d'informations factuelles vérifiables;
- compétences techniques nécessaires à la réflexion, la discussion et l'acquisition d'habiletés en matière de communication;
- compétences personnelles et sociales pour la réflexion et la discussion sur les valeurs et les normes en regard des droits fondamentaux universels.

Les tâches relatives à la transmission de ces compétences consistent à encourager les groupes cibles à mener une réflexion critique dans l'optique de promouvoir et consolider des comportements responsables et favoriser des décisions informées.

Pour correspondre aux principes et tâches évoqués ci-dessus, l'éducation à la santé sexuelle doit aborder les contenus suivants de manière plus ou moins approfondie selon les groupes cibles et l'âge :

- la sexualité dans la société et les médias;
- le corps et les comportements sexuels;
- l'amitié, l'amour, le plaisir, la vie relationnelle et affective;
- le genre, les identités et orientations sexuelles;
- la santé sexuelle et reproductive (grossesse, naissance, parentalité, contraception, interruption de grossesse, prévention du VIH et des IST, etc.);
- la prévention de la violence sexuelle.

Recommandation

PLANeS recommande que les offres d'éducation à la santé sexuelle soient conçues et structurées d'après les principes, tâches et contenus présentés plus haut. Il est conseillé d'utiliser ceux-ci en tant que standards de qualité pour les programmes futurs dans le domaine de la santé sexuelle, de les adapter en fonction du public cible et des situations et de mettre à disposition les ressources nécessaires pour leur mise en application dans les programmes de formation.

PLANeS recommande expressément d'impliquer les groupes cibles dans la planification, l'organisation, la réalisation et l'évaluation des offres de formation.

3.

Éducation à la santé sexuelle tout au long de la vie

La sexualité se développe différemment chez l'enfant, le jeune et l'adulte. Elle est intégrée dans la vie quotidienne de chacun et concerne sa responsabilité sociale.

Découlant de la globalisation, de la diversité des modes de vie et de l'individualisation, la société contemporaine connaît des mutations sociales profondes. Des études récentes mettent en évidence que ces changements ont une influence sur la construction de l'identité, la transformant en un processus qui dure toute la vie et n'est pas toujours linéaire.⁷ La morale en vigueur dans les domaines de la sexualité et de la vie relationnelle tend à devenir une morale de la négociation.⁸ Les relations sexuelles sont censées être négociées à l'amiable entre les protagonistes directs.

Comprise ainsi, la sexualité n'est plus seulement l'expression de lois biologiques inhérentes au genre humain; elle est aussi un miroir du façonnement socioculturel des comportements et expériences sexuels par des influences extérieures.

Pour développer et préserver une bonne santé sexuelle, des connaissances et des compétences comportementales spécifiques qui évoluent en fonction des phases de vie et des groupes de population sont nécessaires. C'est pourquoi l'éducation à la santé sexuelle doit s'adresser de manière adaptée et différenciée aux différents groupes de population:

- ☑ Enfants: l'accent doit être mis sur l'éducation sociale, car les contacts et les relations occupent la première place dans la vie de l'enfant. Permettre à l'enfant de se vivre en tant que personne ayant des droits propres qu'il peut exercer dans la limite des droits d'autrui constituée, selon l'état actuel des connaissances, la meilleure protection contre les violences et abus sexuels.

- ☑ Jeunes: pour ce groupe, le plus important consiste à proposer un soutien adéquat à leur socialisation sexuelle par le biais d'acquisition de connaissances, d'une réflexion critique sur les normes et les valeurs de l'environnement social proche et élargi, ou encore de l'entraînement à la pratique de la négociation. La prévention des infections sexuellement transmissibles, des grossesses non voulues et de la violence sexuelle fait également partie intégrante du travail à effectuer avec les jeunes.
- ☑ Adultes: la formation traitera de questions relevant de leur rôle social, par exemple en tant que parents ou multiplicateurs. Elle dispensera les connaissances et promouvra les compétences dont ils ont besoin pour vivre leur sexualité et développer leurs relations de couple.
- ☑ Personnes âgées: Comme le montre l'expérience, l'éducation à la santé sexuelle destinée à ce groupe de population doit dispenser les connaissances et promouvoir les compétences dont ils ont besoin pour vivre leur sexualité et développer leurs relations de couple en tenant compte des changements physiques, psychiques et sociaux liés à cette phase de vie.

Recommandation

PLANeS recommande d'assurer à tous les groupes de population, aux enfants et jeunes d'abord, mais aussi aux adultes, l'accès à une éducation à la santé sexuelle adaptée. Il importe de prêter une attention particulière aux groupes vulnérables qui, souvent, ne peuvent réaliser leurs désirs et besoins dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive (par ex. personnes en situation de handicap ou migrants).

PLANeS recommande l'élaboration de programmes de formation adaptés, évolutifs et préventifs qui garantissent à toutes et à tous, dans toutes les régions de Suisse et à toutes les étapes de la vie, une éducation à la santé sexuelle de qualité.

4.

Ecole

Les écoles publiques suisses ont un mandat légal de formation et d'éducation. Elles doivent soutenir les élèves dans leur développement personnel par la transmission de connaissances et de compétences qui les aident à adopter un comportement responsable à l'égard d'autrui et de l'entourage.⁹

Dans le contexte scolaire, l'éducation à la santé sexuelle est appelée éducation sexuelle. Il est souhaitable que les cours d'éducation sexuelle s'appuient sur des connaissances scientifiques, au même titre que les cours de mathématique ou de langue.

L'éducation sexuelle figure dans les plans d'étude actuels et futurs, mais les approches sont différentes d'une région linguistique à une autre, voire d'un canton à un autre. En Suisse latine, les écoles coopèrent avec des spécialistes externes en santé sexuelle depuis plus de trente ans (modèle externe), alors qu'en Suisse alémanique, l'éducation sexuelle est généralement confiée aux enseignants (modèle interne). Le fait que les enseignants ne bénéficient pas actuellement de modules de formation consacrés à la santé sexuelle dans le cadre de leurs études est peut-être l'une des raisons pour lesquelles la matière n'est pas suffisamment intégrée dans les programmes scolaires de Suisse alémanique, même si elle est obligatoire. En Suisse latine, le modèle externe s'inscrit certes dans la continuité, mais les professionnels n'interviennent dans les classes que de manière ponctuelle.¹⁰

Partant de ce constat, PLANes a initié en 2006, avec l'Aide Suisse contre le Sida et le soutien de l'Office fédéral de la santé publique, la création du Centre de compétences en éducation sexuelle de la Haute Ecole Pédagogique de Lucerne. Les résultats de recherches menées par celui-ci ont également montré que l'approche de l'éducation sexuelle et la formation des enseignants ne correspondent pas toujours aux standards et critères nécessaires pour un encadrement adéquat des élèves en matière d'éducation sexuelle.¹¹

Considérant que la situation actuelle pose clairement la question de l'égalité des chances en matière d'accès à l'éducation et s'appuyant sur les résultats d'études récentes qui mettent en évidence le souhait de la population scolaire de voir renforcer les apports sur les divers thèmes et aspects de la santé sexuelle,¹² PLANes soutient le développement d'une approche de coopération entre spécialistes externes et enseignants et s'engage dans ce sens dans les activités du Centre de compétences pour l'éducation sexuelle de la Haute Ecole Pédagogique de Lucerne.

Recommandation

PLANes recommande la poursuite des objectifs formulés avec sa collaboration par le Centre de compétences en éducation sexuelle de la HEP Lucerne. L'éducation sexuelle doit figurer dans les plans scolaires de toutes les régions linguistiques de Suisse. Les enseignants doivent bénéficier d'une formation et d'une formation continue adéquates. L'objectif visé étant que les enseignants de tous les niveaux scolaires soient capables d'aborder différents aspects de la santé sexuelle, en adéquation avec l'âge des élèves et le contexte d'enseignement.

PLANes plaide pour le maintien et le développement d'une éducation sexuelle basée sur une approche de coopération entre des spécialistes externes en santé sexuelle et le corps enseignant. Elle demande la mise à disposition des moyens financiers nécessaires.

PLANes plaide en outre pour l'institutionnalisation de l'éducation sexuelle dans les écoles lors de l'entrée en vigueur des nouveaux plans d'étude dans les différentes régions linguistiques. Pour assurer des standards de qualité uniformisés, elle recommande la mise en place d'un monitoring national ainsi que l'organisation d'évaluations indépendantes régulières.

En tant que faïtière nationale des Services de santé sexuelle et d'éducation sexuelle, PLANes peut apporter une contribution importante à la promotion durable de la santé sexuelle.

5.

Offres de formation complémentaire et avancée, formation d'adultes

La sexualité est un élément important de la formation de l'identité. Il est dès lors souhaitable d'offrir des programmes d'éducation à la santé sexuelle au-delà de la scolarité obligatoire à tous les groupes de population. Comme les voies de formation post-scolaires sont très diversifiées, nous esquissons les contenus de telles offres pour les trois grands groupes de population :

ENFANTS ET ADOLESCENTS

- ☑ En sus d'un accompagnement et d'un encadrement individuels, il convient de développer pour ce groupe des offres de soutien et d'éducation ciblées, notamment en faveur des enfants et adolescents issus de milieux moins instruits.
- ☑ Des programmes spéciaux de promotion de la santé sexuelle doivent s'adresser aux groupes plus vulnérables,¹³ par exemple pour informer les jeunes sur les conséquences sociales d'une maternité/parentalité précoce qui va souvent de pair avec un plus grand risque de précarisation et une dépendance durable de prestations d'aide étatiques.¹⁴ L'éducation à la sexualité doit donc favoriser une réflexion consciente en lien avec les projets de vie personnels du public.

JEUNES ÉTUDIANTS ET APPRENTIS

- ☑ Des offres d'éducation à la santé sexuelle adaptées aux jeunes en formation post-obligatoire doivent être développées dans les différents lieux de formation : centres d'apprentissage, écoles professionnelles, collèges, hautes écoles. Elles doivent également être accessibles aux jeunes en programmes de transition ou d'insertion professionnelle.
- ☑ Cette phase de vie est l'occasion d'aborder un nombre considérable de thèmes dans le cadre de l'éducation à la santé sexuelle et nécessite une offre de formation aux contenus très diversifiés.
- ☑ Les principaux thèmes à développer sont : amour et désir, plaisir, vie relationnelle et affective, questionnement sur les stéréotypes, comportements à risque, prévention des IST

et des grossesses non planifiées, conciliation famille-travail, conflits dans les relations et violence domestique, bases légales dans le domaine de la santé sexuelle, etc.

ADULTES

- ☑ Les contenus classiques de la formation d'adultes abordent des questions en lien avec l'éducation (offre de formation pour les parents), la sexualité et la vie relationnelle mais aussi des sujets plus récents comme par exemple l'impact psychosocial de la médecine reproductive.
- ☑ Les offres de formation en santé sexuelle pour adultes portent aussi sur des thèmes éducatifs et préventifs destinés à des groupes spécifiques (séances d'information dans les centres de requérants d'asile, travail de prévention des mutilations génitales, séminaires de formation continue sur la violence sexuelle à l'intention des écoles et des institutions sociales, etc).

Recommandation

PLANeS plaide pour la reconnaissance des offres d'éducation à la santé sexuelle en tant qu'importants moyens de conscientisation, de prévention et de soutien au développement personnel. La santé, et plus spécialement la santé sexuelle, dépend des perspectives de réalisation de soi et des capacités de résistance individuelles. Il est donc important d'offrir des programmes d'éducation à la santé sexuelle adaptés qui favorisent l'autodétermination et la réalisation de soi bien au-delà de la scolarité obligatoire et tout au long de la vie.

PLANeS recommande de concrétiser ce qui précède au travers d'offres de formations régulières dans les hautes écoles, les écoles professionnelles et autres établissements de formation.

PLANeS recommande de doter les centres de consultation et services spécialisés de ressources humaines et financières suffisantes afin qu'ils puissent remplir de manière optimale des mandats institutionnalisés et faire bénéficier les différents établissements de leur expertise.

6.

Offres de formation en santé sexuelle et société

En complément à l'éducation familiale, les offres d'éducation à la santé sexuelle assurent une prestation de base en termes d'accès à l'information, non seulement pour les enfants et les adolescents, mais également pour tous les groupes de la société. Ces offres se fondent sur les droits fondamentaux inscrits dans la Constitution fédérale et sur les droits humains sexuels qui en découlent. Elles donnent des repères et des aides à la décision pour vivre au mieux sa sexualité, comprendre les changements psychosociaux et favoriser ainsi l'intégration dans une société démocratique. Des études récentes à ce sujet montrent qu'une communication ambiguë, des positions de négociation inégales et des traditions obsolètes sont autant de facteurs de risque qui compromettent la santé sexuelle et enfreignent les droits sexuels des individus. Il est en outre scientifiquement établi qu'un travail préventif efficace doit s'inscrire dans un processus de soutien au développement de l'individu.¹⁵

À l'heure actuelle, les offres d'éducation à la santé sexuelle ne sont pas suffisamment institutionnalisées en Suisse pour garantir aux enfants et aux jeunes l'acquisition des connaissances et des compétences personnelles et sociales qui sont nécessaires à l'atteinte et au maintien de leur santé sexuelle. Ce constat a aussi été posé par la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse dans son rapport de 2009 sur la sexualité des jeunes.¹⁶

Dans ce contexte, PLANeS met à disposition son expertise, son expérience et son réseau en faveur d'une éducation à la santé sexuelle de qualité et coordonnée à l'échelle suisse.

Recommandation

PLANeS recommande un ancrage légal adéquat de l'éducation à la santé sexuelle, par exemple au travers d'une loi cadre, pour permettre aux institutions étatiques et non étatiques de concevoir et de fournir des offres et programmes de formation adaptés aux besoins des différents groupes de population, et d'évaluer ceux-ci au moyen d'un monitoring global. Ce processus visant l'institutionnalisation tiendra compte du contexte social et des besoins des groupes cibles dans toutes les phases du travail.

PLANeS propose de s'inspirer des recommandations formulées ici pour ancrer et développer la formation et l'éducation à la santé sexuelle en Suisse.

7.

Les principales recommandations de PLANES en bref

- ✓ Accès garanti à des offres adaptées d'éducation à la santé sexuelle pour tous les groupes de population de tous âges, plus spécialement pour les groupes vulnérables;
- ✓ Elaboration de programmes de prévention et de développement de compétences personnelles qui garantissent à toutes et à tous, dans toutes les régions de Suisse et à toutes les étapes de la vie, une éducation à la santé sexuelle de qualité;
- ✓ Conception, mise à disposition et ancrage d'offres adéquates d'éducation à la santé sexuelle dans les lieux éducatifs pour enfants et adolescents ainsi que dans les établissements scolaires et de formation pour adultes;
- ✓ Intégration de ces offres à une stratégie globale de promotion de la santé sexuelle;
- ✓ Formulation de standards de qualité inspirés des droits fondamentaux (sexuels) et compte tenu des résultats les plus récents de la recherche scientifique;
- ✓ Implication active des groupes cibles dans la planification, l'organisation et l'évaluation des offres d'éducation et de formation à la santé sexuelle;
- ✓ Evaluations indépendantes régulières et monitoring national pour assurer l'application de standards de qualité uniformes dans les programmes d'éducation et de formation à la santé sexuelle;
- ✓ Reconnaissance de l'éducation et de la formation à la santé sexuelle en tant que moyen important de conscientisation et de maîtrise des problèmes de la vie. Concrétisation de cette reconnaissance au travers de formations régulières dans les hautes écoles, les écoles professionnelles et autres établissements de formation;
- ✓ Application des postulats du Centre de compétences pour l'éducation sexuelle à l'école (HEP Lucerne) émis en collaboration avec les spécialistes de la santé sexuelle et reproductive:
 - l'éducation sexuelle doit figurer dans les programmes d'études de toutes les régions linguistiques de Suisse;
 - les enseignants et les intervenants extérieurs doivent être correctement formés pour dispenser l'éducation sexuelle;
 - une approche de coopération entre les enseignants et les intervenants spécialisés en éducation sexuelle dans les écoles doit être développée et un financement ad hoc mis à disposition;
- ✓ Dotation des centres de consultation et des services spécialisés en santé sexuelle de ressources humaines et financières suffisantes afin qu'ils puissent faire bénéficier les institutions et la population de leur expertise;
- ✓ Ancrage légal de l'éducation à la santé sexuelle pour permettre aux institutions étatiques et non étatiques de développer, d'offrir et d'évaluer des programmes de santé sexuelle adaptés aux besoins des différents groupes de population.

Recommandation

PLANES plaide en faveur de la prise en compte des recommandations décrites ci-dessus pour ancrer et développer l'éducation et la formation à la santé sexuelle en Suisse.

Pour profiter des compétences variées et de la longue expérience professionnelle de PLANES en la matière, une coopération avec elle et les services spécialisés et centres de consultation qui lui sont affiliés est recommandée.

SOURCES

- ¹ **WHO** (2006). Defining sexual health: report of a technical consultation on sexual health. Geneva: WHO
- ² **INTERNATIONAL PLANNED PARENTHOOD FEDERATION (IPPF)** (2009). Droits sexuels: Déclaration de l'IPPF. London: IPPF
- ³ **IPPF** (2010). IPPF Cadre pour une éducation sexuelle intégrée, (ESI), London: IPPF
- ⁴ **UNESCO** (2010). Principes directeurs internationaux sur l'éducation sexuelle. Paris: UNESCO/**WHO & BZgA** (2010). Regional Office for Europe and BZgA Standards for Sexuality Education in Europe – A framework for policy makers, educational and health authorities and specialists. Cologne: WHO & BZgA
- ⁵ **POPULATION COUNCIL** (2009). It's all ONE Curriculum. Guidelines and activities for a unified approach to sexuality, Gender, HIV, and Human rights education (S. 2-15). New York: Population Council
- ⁶ **PLANES** (2006). Rapport final Amorig 2003-2006. Lausanne: PLANES
- ⁷ **KEUPP, HEINER** (2010). Identitäten, befreit von Identitätszwängen, aber verpflichtet zur Identitätsarbeit. In Familiendynamik, 36. Jg., Heft 2, S. 100-109
- ⁸ **SCHMIDT, GUNTER** (2004). Das neue DER DIE DAS. Über die Modernisierung des Sexuellen (S. 9-19). Giessen: Psychosozial-Verlag
- ⁹ **PROJEKT DEUTSCHSCHWEIZER LEHRPLAN** (o.D.) Grundlagen für den Lehrplan 21. Bericht zur Vernehmlassung (S. 6). Luzern: Deutschsprachige EDK-Regionen/**CIIP** (2010). PER-plan d'études romand. Neuchâtel: CIIP
- ¹⁰ **JACOT-DESCOMBES, CAROLINE** (2008). L'éducation sexuelle en Suisse. Fribourg: ARTANES, PHZ Luzern & HSA Luzern (2007). Sexualpädagogik und Schule – eine Situationsanalyse. Luzern: PHZ
- ¹¹ **PHZ LUZERN & HSLU – SOZIALE ARBEIT** (2008). Document établissant les bases d'une éducation sexuelle à l'école. Luzern: PHZ
- ¹² **PHZ LUZERN & HSA LUZERN** (2007). Sexualpädagogik und Schule – eine Situationsanalyse (S. 9-11). Luzern: PHZ
- ¹³ **SCHULTHEISS, FRANZ ET. AL.** (2008). Kindheit und Jugend in der Schweiz (S. 152-158). Weinheim: Beltz
- ¹⁴ **OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE (OFS)** (2007). Facteurs de risque chez les jeunes femmes à l'aide sociale (p.5). Neuchâtel: OFS sur mandat du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BEFG
- ¹⁵ **VGL. FUSSNOTE 3 UND Z.B.: MATTHIESEN, SILJA ET AL.** (2009). Schwangerschaft und Schwangerschaftsabbruch bei minderjährigen Frauen. In Forschung und Praxis der Sexualaufklärung und Familienplanung, Band 32. Köln: BZgA
- ¹⁶ **COMMISSION FÉDÉRALE POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE (CFEJ)** (2009). Sexualité des jeunes au fil du temps: changements, influences et perspectives. Berne: CFEJ

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

- www.plan-s.ch** – Fondation Suisse pour la santé sexuelle et reproductive
www.isis-info.ch – Centres Suisses de consultation en santé sexuelle et reproductive
www.amorig.ch – Centre de compétences pour l'éducation sexuelle à l'école
www.bildungundgesundheit.ch – Réseau Suisse Education et Santé
www.ippf.org – Fédération internationale de planification familiale

INFORMATION ET CONTACT

PLANES, Fondation suisse pour la santé sexuelle et reproductive
 9, av. de Beaulieu – CP 1229 – CH-1001 Lausanne
 Tél. +41 21 661 22 33
 Marktgasse 36 – CH-3011 Berne – Tél. +41 31 311 44 08
 info@plan-s.ch

Les droits sexuels

Les droits sexuels sont les droits humains en matière de sexualité. Ils assurent à tous les êtres humains des conditions leur permettant d'exprimer et de développer leur sexualité sans contrainte, discrimination ni violence, dans le respect mutuel et la dignité.

PLANES fait sienne la vision de l'IPPF, la faitière internationale des organisations non étatiques de la santé sexuelle et reproductive, dont elle est membre:

ARTICLE 1 Le droit à l'égalité, à l'égale protection devant la loi et à n'être soumis à aucune discrimination sur la base de son sexe, sa sexualité ou son genre.

ARTICLE 2 Le droit à la participation pour tous, sans distinction de sexe, de sexualité ou de genre.

ARTICLE 3 Le droit à la vie, la liberté, la sécurité de la personne et à l'intégrité corporelle.

ARTICLE 4 Le droit au respect de la vie privée.

ARTICLE 5 Le droit à l'autonomie et à la reconnaissance devant la loi.

ARTICLE 6 Le droit à la liberté de pensée, d'opinion et d'expression; le droit à la liberté d'association.

ARTICLE 7 Le droit à la santé et de bénéficier des progrès de la science.

ARTICLE 8 Le droit à l'éducation et à l'information.

ARTICLE 9 Le droit de choisir de se marier ou non et de fonder et planifier une famille et de décider d'avoir ou non des enfants, quand et comment.

ARTICLE 10 Le droit à l'application des principes de responsabilité et de réparation.

VERSION FRANÇAISE

<http://www.ippf.org/NR/rdonlyres/D382007F-CC3D-4102-99BA-2EBE09853F91/0/SexualRightsShortFrench.pdf>